

SAINTE-SOPHIE D'HALIFAX

À la session régulière du Conseil de la

Municipalité de Sainte-Sophie d'Halifax

tenue le 1^{er} décembre 2009 et à laquelle étaient présents son honneur

le maire M. Marc Nadeau

et les conseillers suivants: Manon Lambert, Gaétan Labonté,

Marie-Claude Chouinard, Guy Laflamme,

Sylvain Laganière et Jean Goulet

formant quorum, le secrétaire-trésorier

était présent.

Résolution: 1257-12-09

PRÉSENTATION D'UN MEMOIRE AU B.A.P.E.

ATTENDU QU'il y aura une audience publique sur le projet
d'aménagement d'un Parc Eolien dans la M R C de l'Erable;

ATTENDU QUE ce projet de Parc Eolien sera construit sur
une partie du territoire de Ste-Sophie-d'Halifax;

ATTENDU QUE le Conseil Municipal, appui majoritairement
ce projet.

Il est proposé par, Gaétan Labonté,

appuyé par , Jean Goulet

et résolu majoritairement:

D'ECRIRE un mémoire sur le projet d'un Parc Eolien qui
sera construit sur une partie de notre municipalité;

DE DEPOSER ce mémoire au bureau d'Audiences Publiques
sur l'environnement avant le 10 décembre 2009;

QUE M. Le Maire soit autorisé à présenter ce mémoire
lors de la tenue de la deuxième partie de l'Audience
Publique à compter du 14 décembre 2009, au Manoir du
Lac William, à St-Ferdinand.

Adopté

Extrait copie conforme

La Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax

par: *Jean Paul Turgeon*
Jean-Paul Turgeon
dir. gén., sec-trés.

Extrait du Procès-Verbal

ou

du 7 juillet 2009

Copie de Résolution

Municipalité de

SAINTE-SOPHIE D'HALIFAX

À la session régulière du Conseil de la

Municipalité de Sainte-Sophie d'Halifax

tenue le 7 juillet 2009 et à laquelle étaient présents son honneur

le maire M. me Manon Lambert, maire par intérim

et les conseillers suivants: Martin Le Moine,

Gaston Perreault et

Bruno Lamontagne, formant quorum

Proposé par M. Gaston Perreault
conseiller

Appuyé par M. Bruno Lamontagne
conseiller

et résolu unanimement:

résolution 1214-07-09

D'autoriser le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente de service afin d'établir des modalités relatives à la prestation de services rendus par les municipalités et la M R C à l'entreprises LES EOLIENNES DE L'ERABLE INC.

Adopté

Extrait copie conforme

La Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax

par: *Jean Paul Turgeon*
Jean-Paul Turgeon
directeur général, sec-trés

Extrait du Procès-Verbal
ou du 4 novembre 2008

Copie de Résolution
Municipalité de

SAINTE-SOPHIE D'HALIFAX

À la session régulière du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Sophie d'Halifax

tenue le 4 novembre 2008 et à laquelle étaient présents son honneur

le maire M. Marc Nadeau

et les conseillers suivants: Manon Lambert, Gaston Perreault,
Sylvain Laganière, Bruno Lamontagne
et Gaétan Labonté.

Proposé par M. Bruno Lamontagne
conseiller

Appuyé par M. Manon Lambert
conseiller

et résolu unanimement: résolution 1129-11-08

Que: M. Le Maire Marc Nadeau, soit autorisé à
signer toute documentation nécessaire au transfert des
ententes détenues par GEIELECTRIC, envers les EOLIENNES
DE L'ERABLE, tel que convenu dans ces ententes, suite
à la vente par GEIELECTRIC à les EOLIENNES DE L'ERABLE
du projet EOLIEN dans la MRC de l'Erable.

Adopté

Extrait copie conforme

La Municipalité de Sainte-Sophie-d'Halifax

par: *Doris Turgeon*
Doris Turgeon,
sec-trés

À la sessionrégulière..... du Conseil de la

Municipalité de Sainte-Sophie d'Halifax

tenue le 4 septembre 2007 et à laquelle étaient présents son honneur

le maire M. Marc Nadeau

et les conseillers suivants: Manon Lambert, Martin Le Moine,
Gaëtan Labonté et Sylvain Laganière,

SUJET: Avis de conformité concernant l'utilisation des emprises publiques pour le passage d'un réseau collecteur d'énergie dans le cadre du projet éolien de l'Erable.

Résolution numéro 1008-09-05

Il est proposé par Sylvain Laganière.

Appuyé par Gaëtan Labonté, et résolu à l'unanimité:

QUE concernant l'utilisation des emprises publiques pour le passage d'un réseau collecteur d'énergie dans le cadre du projet éolien de l'Erable;

CETTE UTILISATION ne contrevient pas à la réglementation municipale.

Adopté

Extrait Copie conforme

La Municipalité de Sainte-Sophie d'Halifax

par: *Doris Turgeon*
Doris Turgeon, secrétaire

Extrait du Procès-Verbal

ou

du 7 Août 2007

Copie de Résolution

Municipalité de

SAINTE-SOPHIE D'HALIFAX

À la session régulière du Conseil de la

Municipalité de Sainte-Sophie d'Halifax

tenue le 7 août 2007 et à laquelle étaient présents son honneur

le maire M. Marc Nadeau

et les conseillers suivants: Manon Lambert, Gaëtan Labonté,

Gaston Perreault, Sylvain Laganière

et Bruno Lamontagne,

PROJET DU PARC EOLIEN DE L'ERABLE

Résolution 998-08-07

CONSIDERANT l'appel d'offres lancé par Hydro-Québec en octobre 2005 (A/O 2005-03) visant la signature de contrats d'achat d'électricité à partir d'éoliennes situées au Québec et totalisant une capacité combinée de 2 000 mégawatts (MW) installés;

CONSIDERANT QUE dans le cadre de cet appel d'offres, la compagnie Géilectric Inc. a présenté à la Municipalité de Sainte-Sophie d'Halifax un projet visant l'implantation d'un parc éolien sur une portion de son territoire;

CONSIDERANT QUE le Conseil de la Municipalité de Sainte-Sophie d'Halifax entérine l'application du RCI relatif à l'encadrement des éoliennes dans la MRC de l'Erable numéro 270;

PAR CONSEQUENT, il est dûment proposé par le conseiller Sylvain Laganière, appuyé par le conseiller Gaston Perreault et résolu à l'unanimité;

QUE la Municipalité de Sainte-Sophie d'Halifax appuie l'implantation sur une portion de son territoire du projet éolien De L'Erable, d'une puissance maximale de 100MW, et supporte les activités de développement de ce projet soumis par la compagnie Géilectric Inc.

QUE la Municipalité de Sainte-Sophie d'Halifax n'ajoutera pas de réglementation municipale additionnelle à la réglementation inscrite au RCI de la MRC de l'Erable numéro 270. pour l'encadrement du projet éolien de Géilectric Inc.

Adopté

Extrait copie conforme

La Municipalité de Sainte-Sophie d'Halifax

par:

Doris Turgeon

Doris Turgeon, secrétaire

Extrait du Procès-Verbal

ou

du 1er mai 2007

Copie de Résolution

Municipalité de

SAINTE-SOPHIE D'HALIFAX

À la session régulière du Conseil de la

Municipalité de Sainte-Sophie d'Halifax

tenue le 1er mai 2007 et à laquelle étaient présents son honneur

le maire M. Marc Nadeau

et les conseillers suivants:

Gaétan Labonté, Gaston Perreault

et Sylvain Laganière formant quorum.

PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA MUNICIPALITE DE SAINTE-SOPHIE
D'HALIFAX ET GEILECTRIC

Contribution Volontaire Pour le Fond de Visibilité pour
le Projet Eolien

ATTENDU le partenariat établi entre les acteurs impliqués par
le projet d'implantation d'éoliennes sur le territoire;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Sophie d'Halifax, désire
signée un protocole d'entente avec la compagnie GEILECTRIC
qui vise à établir des contributions volontaires annuelle de
l'ordre de \$300./MG destiné au Fond de Visibilité;

ATTENDU QUE l'objectif de la municipalité et de ses partenaires
a toujours été d'appuyer ses organismes sans but lucratif;

ATTENDU QU'il y a une entente tacite entre les municipalités,
la Fédération de l'UPA Lotbinière-Mégantic et le Syndicat des
Propriétaires Forestiers de la Région de Québec en vue de
destiné un montant de \$300./MG au Fond de Visibilité qui sera
destiné aux organismes sans but lucratif de la MRC de l'Erable.

résolution 976-05-07

Il est proposé par Gaston Perreault, appuyé par Gaétan Labonté
et résolu à l'unanimité, que la municipalité de Sainte-Sophie
d'Halifax accepte l'engagement du promoteur de participer au
financement des organismes sans but lucratif sur le territoire
de la MRC de l'Erable pour un montant annuel de \$300./MG versé
dans un fond de visibilité et autorise le maire à signer pour
et au nom de la municipalité la dite entente,

Adopté

Extrait copie conforme

La Municipalité de Sainte-Sophie d'Halifax

par: *Doris Turgeon*
Doris Turgeon, sec-trés

Extrait du Procès-Verbal

ou

du 1er mai 2007

Copie de Résolution

Municipalité de

SAINTE-SOPHIE D'HALIFAX

À la session régulière du Conseil de la

Municipalité de Sainte-Sophie d'Halifax

tenue le 1er mai 2007 et à laquelle étaient présents son honneur

le maire M. Marc Nadeau

et les conseillers suivants:

Caétan Labonté, Gaston Perreault
et Sylvain Laganière formant quorum.

Protocole d'entente entre la municipalité de Sainte-Sophie
d'Halifax et GEIELECTRIC.

Contribution volontaire du promoteur pour le projet éolien.

ATTENDU QUE l'entreprise GEIELECTRIC entend soumettre un projet
pour l'implantation d'un parc éolien sur le territoire de la
municipalité dans le cadre de l'appel d'offres de 2000MW
d'Hydro-Québec;

ATTENDU QUE plusieurs propriétaires ont déjà signés des
contrats d'option pour recevoir des éoliennes sur leur
propriété;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la municipalité d'établir
des conditions de base pour l'implantation des éoliennes sur
le territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Sophie d'Halifax, désire
s'assurer que l'entreprise GEIELECTRIC contribue à un fonds
spécial en vue de favoriser l'acceptabilité sociale et le
développement durable du projet éolien si celui-ci se réalise;

résolution 975-05-07

Il est proposé par Gaétan Labonté, appuyé par Sylvain Laganière,
et résolu à l'unanimité, que la municipalité de Sainte-Sophie
d'Halifax approuve le contenu de protocole d'entente entre la
municipalité de Sainte-Sophie d'Halifax et GEIELECTRIC et
autorise le maire à signer pour et au nom de la municipalité
ledit protocole.

Adopté

Extrait copie conforme

La Municipalité de Sainte-Sophie d'Halifax

par: *Doris Turgeon*
Doris Turgeon, sec-trés

Extrait du Procès-Verbal

ou

du 1er mai 2007

Copie de Résolution

Municipalité de

SAINTE-SOPHIE D'HALIFAX

À la session régulière du Conseil de la

Municipalité de Sainte-Sophie d'Halifax

tenue le 1er mai 2007 et à laquelle étaient présents son honneur

le maire M. Marc Nadeau

et les conseillers suivants:

Gaétan Labonté, Gaston Perreault
et Sylvain Laganière formant quorum.

PROTOCOLE d'entente entre la municipalité de Sainte-Sophie
d'Halifax et GEILECTRIC.

Engagements associés au projet éolien

ATTENDU QUE l'entreprise GEILECTRIC entend soumettre un
projet pour l'implantation d'un parc éolien sur le territoire
de la municipalité dans le cadre de l'appel d'offres de
2000MW d'Hydro-Québec;

ATTENDU QUE plusieurs propriétaires ont déjà signés des
contrats d'option pour recevoir des éoliennes sur leur
propriété;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la municipalité d'établir
des conditions de base pour l'implantation des éoliennes sur
le territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Sophie d'Halifax,
désire s'assurer de protéger l'intégrité du réseau routier
dont la gestion incombe aux municipalités;

résolution 974-05-07

Il est proposé par Sylvain Laganière, appuyé par Gaston
Perreault et résolu à l'unanimité que la municipalité de
Sainte-Sophie d'Halifax, approuve le contenu du protocole
d'entente entre la municipalité de Sainte-Sophie d'Halifax
et GEILECTRIC concernant les engagements associés au projet
éolien et autorise le maire à signer pour et au nom de la
municipalité ledit protocole.

Adopté

Extrait copie conforme

La Municipalité de Sainte-Sophie d'Halifax

par: 
Doris Turgeon, sec-trés

Extrait du Procès-Verbal

ou

du 1er mai 2007

Copie de Résolution

Municipalité de

SAINTE-SOPHIE D'HALIFAX

À la session régulière du Conseil de la

Municipalité de Sainte-Sophie d'Halifax

tenue le 1er mai 2007 et à laquelle étaient présents son honneur

le maire M. Marc Nadeau

et les conseillers suivants:

Gaétan Labonté, Gaston Perreault
et Sylvain Laganière, formant quorum.

Protocole d'entente entre la MRC de l'Erable, la municipalité de Saint-Ferdinand, la municipalité de Sainte-Sophie d'Halifax, la municipalité de Saint-Pierre-Baptiste, la Fédération de l'UPA Lotbinière-Mégantic, le Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec et GEIELECTRIC.

Engagement généraux concernant le développement éolien sur le territoire de la municipalité.

ATTENDU QUE l'entreprise GEIELECTRIC entend soumettre un projet pour l'implantation d'un parc éolien sur le territoire de la municipalité dans le cadre de l'appel d'offres de 2000MW d'Hydro-Québec;

ATTENDU QUE plusieurs propriétaires ont déjà signés des contrats d'option pour recevoir des éoliennes sur leur propriété;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la municipalité d'établir des conditions de base pour l'implantation des éoliennes sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU le partenariat établi entre les acteurs impliqués par le projet d'implantation d'éoliennes sur le territoire;
résolution 973-05-07

Il est proposé par Gaétan Labonté, appuyé par Gaston Perreault, et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Sainte-Sophie d'Halifax approuve le contenu du protocole d'entente entre la MRC de l'Erable, la municipalité de Saint-Ferdinand, la municipalité de Sainte-Sophie d'Halifax, la municipalité de Saint-Pierre-Baptiste, la Fédération de l'UPA Lotbinière-Mégantic, le Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec et GEIELECTRIC et autorise le maire à signer pour et au nom de la municipalité ledit protocole.

Adopté

Extrait copie conforme

La Municipalité de Sainte-Sophie d'Halifax

par: *Doris Turgeon*
Doris Turgeon, sec-trés